

## DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANCIÉ

Séance du 26 janvier 2026

Délibération n° 2026.01.01

### NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 12

DATE DE LA CONVOCATION : 19 janvier 2026

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 19 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie – salle du conseil, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

**Présents** : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Emmanuel CHERMETTE, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERECOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

**Excusés** : Mmes et M. Annick MONLON, Gaëlle RAYNAUD et Mathieu POTHERAT.

**Monsieur Gilles ASSANT est élu secrétaire de séance.**

**Objet : DIA n° 069 108 25 00019 et 069 108 26 00001**

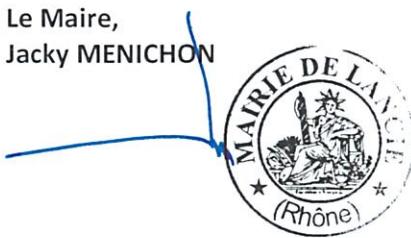
Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- **DIA n° 069 108 25 00019** déposée par Maître Cédric POMMIER, notaire à Villié-Morgon (69) pour le compte de Madame Nicole MELINAND pour les parcelles cadastrées section A n° 999 et 1309 située en zone 1AUa et UA.
- **DIA n° 069 108 26 00001** déposée par le cabinet TERRANOTA sis à Lyon 7<sup>ème</sup> (69) pour le compte de Madame JOANTON épouse PARIAUD Nathalie pour les parcelles cadastrées section A n° 718 et 719 situées en zone UA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas préempter les parcelles référencées ci-dessus.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur- Saône. Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
Jacky MENICHON



Le secrétaire,  
Gilles ASSANT

